



Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest
La Primelais 35830 BETTON
Tél 02 23 27 60 83
victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr



Union Régionale Solidaires
1 rue Zénaïde Fleuriot
22 000 Saint Brieuc
Tél : 02 96 33 50 89 - 06 80 95 85 17
solidaires-bretagne@orange.fr

Communiqué de presse

Glyphosate : L'État et les Régions au pied du mur

Alors que le glyphosate a été classé cancérigène probable par le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC), la France se devait de prendre position clairement pour l'interdiction ferme et rapide de cette substance.

Nous sommes donc particulièrement inquiets d'entendre le Premier Ministre déclarer que, pour arrêter sa position, la France attendra les conclusions des États Généraux de l'Alimentation, puis un rapport de son ministre de l'Agriculture sur les alternatives au glyphosate et, enfin, qu'elle confrontera sa position à celle de la Commission européenne (dont on sait qu'elle s'est montrée favorable à une ré-autorisation).

Est-il utile de rappeler que le Règlement européen 1107/2009 sur les pesticides prévoit en effet l'interdiction pure et simple de toute substance pesticide à partir du moment où celle-ci est classée comme cancérigène probable.

Le gouvernement français montre qu'il a parfaitement entendu la voix des groupes de pression productivistes. Pas celle des victimes.

Nous en appelons au gouvernement. L'arrêt du glyphosate doit intervenir dès l'année culturale 2018. Si, en toute connaissance de la dangerosité du glyphosate, l'État diffère sa décision, "la justice et l'histoire" le rattraperont nécessairement. Il serait criminel d'accepter qu'il y ait de nouvelles victimes, le temps que les alternatives soient trouvées... et que les stocks soient épuisés.

Nous en appelons aussi aux Régions qui ont l'autorité de gestion sur les fonds européens pour gérer le 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), censé protéger l'environnement et accompagner la reconversion de l'agriculture. Confrontées au nombre grandissant de victimes des pesticides et à la gravité de la contamination de l'eau, elles ne peuvent attendre plus longtemps de prendre leurs responsabilités.

Nous en appelons particulièrement au président de la Région Bretagne, première région agricole française, troisième au niveau européen, pour qu'il fasse preuve d'exemplarité. Nous demandons à Monsieur Loïc Chesnais Girard, membre du Comité des régions européennes, d'intervenir pour que soit mise en œuvre une harmonisation des règles afin d'éviter toute concurrence malsaine entre les pays membres. Nous lui demandons d'agir pour que l'Europe se protège de l'importation massive de produits contaminés aux pesticides provenant de pays étrangers à l'Union européenne et qu'elle renforce ses moyens de contrôle.

Ce que nous attendons aujourd'hui, c'est une décision historique, protégeant les populations contre les lobbies de l'agriculture et des industries agroalimentaires productivistes.

25 septembre 2017

Contacts : René Louail : 06 72 84 87 92 - Serge Le Quéau : 06 80 95 85 17 - Michel Besnard : 06 73 19 56 07 - Henri